

BILL.

Acte pour amender l'acte relatif aux
banques d'épargne dans cette pro-
vince.

Reçu et lu, la première fois, mardi, 10 octobre
1854.

Seconde lecture, jeudi, 12 octobre 1854.

M. CAUCHON.

QUEBEC :

IMPRIME PAR JOHN LOVELL RUE LA MONTAGNE.